CANDIDATS.

[illegible]

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. THOMAS H. KENNEDY, comme candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le Premier District, composé des paroisses Plaquemines, St-Bernard, Orléans (rive droite du fleuve) et cette partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, au-dessus de la rue Julie. L'élection sera lieu le premier lundi d'avril prochain. 22janv

☞ Le juge EDOUARD SIMON, l'un des anciens juges de la Cour Suprême de la Louisiane, est candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême pour le 5me District, composé des paroisses de Est-Baton-Rouge, Est-Feliciana, Ouest-Feliciana, Washington, Livingston, Ste-Hélène, St-Tammany, Pointe-Coupée, Concordia, Tensas, Avoyelles, St-Landry, Lafayette, Vermillion, St-Martin et Ste-Marie. Il se soumet au suffrage des barreaux et des habitants du District. 10 fév

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS DUVIGNEAUD est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVUS SCHMIDT est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Premier District. VOX POPULI.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. P. SIMON est candidat pour la place de Juge de la Cour des Preuves pour la paroisse d'Orléans, si cette Cour est créée sous la nouvelle Constitution ou toute autre Cour qui pourrait être créée pour succéder à la Deuxième Cour de District.

☞ MILES TAYLOR est candidat à la place de Juge-Associé de la Cour Suprême de la Louisiane, pour le Deuxième District composé de cette partie de la Nouvelle-Orléans au-dessus de la rue Julie et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche intérieure, Terrebonne, Ouest Baton Rouge et Iberville. L'élection aura lieu le premier lundi d'avril prochain.

Juge de la 3me Cour de District.

☞ RICHARD H. BARKER est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans ou de la Cour qui la remplacera en vertu de la nouvelle Constitution. 8 fév

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que J. C. BEATTY, de la paroisse de La Fourche Intérieure, est candidat à la place de Juge Associé de la Cour Suprême pour le Deuxième District.

Pour Avocat de District:

HENRY St. PAUL.

Greffier de la Cinquième Cour de District.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que SAMUEL G. RISK est candidat à la place de Greffier de la Cinquième Cour de District ou de la Cour qui y sera substituée.

Troisième Cour de District.

☞ C. M. EMERSON est candidat à la place de Juge de la Troisième Cour de District ou de la Cour qui pourra y être substituée. 16 fév

M. LEVI

REMERCIE les dames et les messieurs de la Nlle-Orléans de leur bienveillant appui. Le Dr Levi avait d'abord eu l'intention de partir cette semaine, mais **plusieurs personnes** s'étant adressées à lui, il s'est décidé à prolonger son séjour en cette ville de **quelques jours seulement**. Ses nombreuses occupations l'empêchent absolument de se rendre à domicile. Il prie, par conséquent, les dames qui ont l'intention de réclamer ses services, de le faire sans retard. [illegible] **un jour d'avance**. 11 fév

Guérison Instantanée

POUR LES CORS, OIGNONS, ET LES ONGLES entrant dans la chair, ainsi que pour toutes les maladies des pieds par une méthode nouvelle, sans opération et sans douleur.

M. LEVI, chirurgien pédicure de No 1, rue Conduit, et rue Régent à Londres, No 36, rue de Rivoli, Paris, patronné par la famille royale et la noblesse de Paris et de Londres, peut être consulté à son domicile No 192, rue Carondelet, entre les rues Hevia et Girod, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M.

Copies des Certificats.

De Sa M. I. Napoléon III—Je certifie que M. Levi m'a extirpé avec une extrême habileté [illegible].
LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

De Sa Grâce le duc de Cleveland—Je certifie que M. Levi m'a complètement guéri [illegible].
CLEVELAND.

De Sa Grâce le Lord Archevêque d'Armagh—Je certifie que M. Levi m'a enlevé [illegible].
Londres, 8 août 1851.
JOHN G. ARMAGH, 38, Charles St.

Du très noble marquis de Lansdowne—M. Levi m'a enlevé [illegible].
LANSDOWNE.

Du Robert Ferguson, Médecin ordinaire de Sa Majesté la reine d'Angleterre. [illegible]
ROBERT FERGUSON, 9, Queen St.
May Fair—Londres, 8 mars 1850.

Je certifie que M. Levi m'a extirpé plusieurs cors [illegible].
CHS. CUVELLIER, M. D. Paris.

Du J. S. McFarlane, D. M.
Je certifie que M. Levi a fait preuve de grande habileté dans l'extirpation de plusieurs anciens cors [illegible].
J. S. McFARLANE,
N. Orléans, 1er janv 1853, cor. Poydras et Cirque.

DE Jno. F. THORP, D. M.
☞ Le témoignage de mon ami le Dr McFarlane [illegible].
Jno. F. THORP, D. M.
Nlle-Orléans, 8 février 1853.

[illegible] Hevia et Girod, Nlle-Orléans. 31 déc

NOUVEAUTES DE PRINTEMPS, G. LAVIE,
5, rue St-Charles, entre Commune et Canal.

REÇOIT en ce moment par le navire Lemuel Dyer, du Havre, les articles suivants faisant partie de ses marchandises de printemps:

Cols et cravates, jaconas, coutil, madras, barèges [illegible]
[illegible]
Caleçons et gilets coton blanc et écru, de flanelle [illegible]
Chemises toile de toutes qualités, de toile batiste [illegible]
[illegible]
Grand assortiment de chemises en couleur, dispositions nouvelles.
Bel assortiment de bretelles en soie et en coton très élastiques.
Superbe variété de mouchoirs batiste blancs et à vignettes, foulards grande fantaisie.
Faux-cols toile et coton, nouvelle coupe.

Articles divers, reçus par la voie de New-York:

Complet assortiment de brosserie, peignes en écaille et buffle, à chignon et à retaper, [illegible] [illegible] Attendu incessamment par les navires Wurtemberg et Olivier, le complément de ces marchandises de nouveautés. 26 fév

Marchandises Sèches Nouvelles. MAISON ROUGE,
Entre les deux magasins, le plus près de la Halle aux Viandes.
JOS. B. ROBERT & CO.

REÇU par nombre de navires et en débarquement:—Un grand assortiment très étendu de belles et bonnes marchandises à des prix excessivement modérés, convenables pour familles, habitants, marchands des campagnes, tailleurs, etc., savoir:

Casimir noir et modes
Alpacas noir, couleur et varié,
[illegible]
Velours de soie et coton,
Châles de cachemire, laine et thibet,
Flanelle croisée et unie assortie,
[illegible]

[illegible]

NOUS avons en magasin un grand assortiment de [illegible]

[illegible]

ORDRE DE LA PROCESSION DES POMPIERS. [illegible]

[illegible]

Compagnie de Pompiers Vigilant, No 2. [illegible]

PROGRAMME.

Grand Maréchal—J. M. VANDERGRIFF.

Aides:

James R. Wingfield, président de la Compagnie U. S. [illegible]

F. F. Bender, do No. 4.
[illegible]
D. [illegible] do No. 16.
Henry Mc[illegible] do No. 17.
L. C. Dillard, do No. 18.
[illegible]
C. M. Waterman, de la Compagnie des échelles No. 2.

GRAVEUR du JOUR: [illegible]

Pompiers Exempts.

Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur et suite. Major-Général Lewis et son État-Major. Brigadier-Général Tracy et son État-Major. Brigadier-Général Augustin et son État-Major. Membres du Sénat et de la Chambre des Représentants. Le Maire et les Recorders. Membres des Conseils de Ville. Éditeurs et compositeurs de journaux. Clergé. Barreau. Officiers de l'Armée et de la Marine. Les Juges et Greffiers de Cour. Collecteur des États-Unis et Surveyor du Port. Officiers de la Marine, Marshal des États-Unis. Compagnie des Charpentiers de navires. Compagnie No 1 de Pompiers No 4 du David Crockett, de Gretna.

Compagnie de Pompiers No 1 du Pelican, d'Alger.
Compagnie de Pompiers No 1 de Carrollton.
Compagnie de Pompiers No 1 de Mitenberg.
Compagnie des Pompiers Volontaires No 1.
Compagnie de Pompiers du Mississippi, No 2.
Compagnie d'Échelle de Lafayette.
Compagnie de Pompiers Vigilant No 3.
Compagnie de Pompiers Neptune No 4.
Compagnie de Pompiers de Columbia No 5.
Compagnie de Tuyaux de la Louisiane.
Compagnie de Pompiers Américains No 6.
Compagnie de Pompiers de l'Aigle No 7.
Compagnie Américaine d'Échelles No 2.
Compagnie de Phénix No 8.
Compagnie de Pompiers de l'Union No 9.
Compagnie de Pompiers de la Louisiane No 10.
Compagnie de Tuyaux.
Compagnie de Pompiers Franklin No 11.
Compagnie de Pompiers Fred Perry No 12.
Compagnie de Pompiers de Persévérance No 13.
Compagnie de Pompiers de Philadelphie No 14.
Compagnie de Pompiers de Jefferson No 15.
Compagnie de Red Rover No 16.
Compagnie d'Échelles No 3.
Compagnie de Pompiers de James Gallick No 17.
Compagnie de Pompiers de Jackson No 18.
Compagnie de Protection No 19.
Compagnie de Pompiers de Washington No 20.
Compagnie de Pompiers d'Orléans No 21.
Compagnie de Pompiers de Jefferson No 22.
Compagnie de Chalmette No 23.

ORDRE DU CORTÈGE.

Le cortège descendra la rue Royale jusqu'à la rue de l'Esplanade et la rue Casacalvo, suivra la rue Casacalvo jusqu'à la rue Marigny, la rue Marigny jusqu'à la Levée, la Levée jusqu'à l'Esplanade, l'Esplanade jusqu'à la rue des Remparts, la rue des Remparts jusqu'au côté est de la rue du Canal, le côté est de la rue du Canal jusqu'à la rue Carondelet, la rue Carondelet jusqu'à la rue Apollon, la rue Apollon jusqu'à la rue Thalie, la rue Thalie jusqu'à la rue Prytania, la rue Prytania jusqu'à Felicity Road, Felicity Road jusqu'à la rue des Magasins, la rue des Magasins jusqu'à la rue Joséphine, la rue Joséphine jusqu'à la rue Tchoupitoulas, la rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue St-Joseph, la rue St-Joseph jusqu'à la rue du Camp, la rue du Camp jusqu'à la rue Julie, la rue Julie jusqu'à la rue St-Charles, la rue St-Charles jusqu'à la rue Gravier, la rue Gravier jusqu'à la rue Carondelet, où les différentes Compagnies laisseront leurs pompes et se rendront au théâtre des Variétés où un discours sera prononcé par M. L. Matheweson.

Les Pompiers exempts sont invités à se réunir au City Hotel, rue de la Commune, à neuf heures et demie du matin. Des fauteuils seront réservés dans les rangs.

Les dames et les gens de famille sont informés que le théâtre des Variétés sera ouvert à une heure de l'après-midi.

Les marshalls et capitaines des différentes compagnies sont invités à être exacts à l'heure désignée pour se rendre, car le cortège se mettra positivement en marche à dix heures.

Les aides du grand marshall sont invités à se réunir au City Hotel à 8 heures et quart du matin.
JAMES M. VANDEGRIFF,
Grand Marshall.

ESSENCE DE GINGEMBRE de la Jamaïque.
DE F. BROWN.

CETTE essence est une préparation d'un mérite rare. Les vertus en sont incalculables pour les diarrhées ordinaires, les commencements de choléra; en un mot, pour tous les cas d'affaiblissement des organes digestifs. L'efficacité de cette essence se fait surtout remarquer aux époques où le choléra sévit et pendant les maladies d'été auxquelles les enfants sont sujets.

AVERTISSEMENT—Assurez-vous de l'authenticité de l'Essence qui n'est préparée que par F. BROWN, à son dépôt de produits chimiques et pharmaceutiques, au coin N. E. des rues Chesnut et de la Cinquième, Philadelphie, à vendre par tous les pharmaciens bien connus aux États-Unis.

En vente chez J. WRIGHT & Co 151, rue de Chartres. 11 déc

SECCOMB, VOORHIES & CO.,
Marchands Commissionnaires,
No 13, rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE-ORLEANS.

F. SECOMB,
R. P. VOORHIES,
R. GRIGGS. 25nov

Esclaves à vendre.

UN grand choix d'esclaves de la Virginie et du Maryland est offert en vente au coin des rues Esplanade et Moreau. Les esclaves qui ont été achetés avec soin, viennent d'arriver et seront garantis en tous points aux acquéreurs.
WALTER L. CAMPBELL,
1 nov—6m. Ancien établissement de Slatter.

EAUX DE VIE—16 et 18 pipes 1 cellier 1815, 4 et 8 Pipes [illegible] Martell et Co—[illegible] rue St Louis
[illegible]

EN magasin et à vendre par les soussignés:
100 caisses eau de fleur d'oranger de L. Sardon,
100 caisses vin Muscat Frontignan,
190 do Vermouth,
40 paniers bouteilles vides, 22 onces,
30 barriques vin rouge pour famille,
400 damejeannes de 5 à 2 gallons,
50 balles amandes supérieures de Languedoc,
270 caisses vin rouge,
150 do vin blanc Château Bienassé,
40 paniers huile véritable de Flaguiol,
300 caisses vin rouge de la Côte Rotie.
PAUL JUGE FILS & CO,
21 fév 27, rue St-Louis

EN débarquement des navires John Carrier et Reindeer, et à vendre par les soussignés:
250 barriques vin rouge;
100 paniers de bouteilles vides;
200 caisses vin Muscat de Frontignan;
30 balles contenant chacune 15 milliers de bouchons fins, surfins et extra-fin.
PAUL JUGE FILS & CO,
21 fév 27, rue St-Louis

A VENDRE en magasin par les soussignés:
30 barils Porto,
50 barriques vin rouge ordinaire,
70 barils whisky Monongahela, Bourbon et Rye,
25 barils whisky Tuscaloosa,
300 paniers anisette fine, 200 do. surfine,
200 paniers anisette superfine,
200 caisses Curaçao surfin et superfin, gd. modèle,
50 do do do petit do.
150 do Marasquin surfin et superfin,
75 do Eau verte,
150 do Absinthe de diverses marques,
70 do Kirchenwasser do do,
100 do Liqueurs superfines,
200 do do surfines, 350 do. fines,
60 paniers Champagne de diverses marques,
75 caisses vin Muscat,
75 do Vermouth de la marque de L. Noilly,
375 do Vin rouge ordinaire,
80 do do de qualité supérieure,
200 do Fruits à l'eau-de-vie,
100 do Guignolet, &c., &c., &c.
Madère, Brandy, Genièvre de Hollande, Sherry, Cognacs, Anisette, Merise, Bitters, Peppermint, par barils, pipes, demi-pipes, quarts de pipes, &c., &c.
DARAN, LARICHE & Co.,
17 fév 45, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par le soussigné:
50 barriques vin rouge; 25 do Bergesse;
60 barils vin blanc;
70 caisses vin rouge Ch. Lafitte et Haut-Brion;
10 do do Ch. Margaux;
40 do fruits assortis;
10 barils vieux Bourbon whiskey;
20 do Monongahela do;
15 quarts Madère; 20 do Port-wine;
45 paniers huile Flagniol;
50 caisses Vermouth Noilly Fils & Co;
20 do absinthe et kirsh, diverses marques; Cognac, Rum de la Jamaïque, vieux Madère, &c.
CH. LASSICHERE,
15 fév 96, rue St-Louis

L. MAJESTE,
Commissionnaire et Importateur.
Vins Bordeaux et Marseille, Cognacs, Liqueurs, &c. &c.
No 115, rue de Chartres,
21 déc—ab Entre St Louis & Conti.

Fils de FUENTES & Co,
Marchands-Commissionnaires,
No 23, rue de la Vieille-Levée,
Importateurs de produits de Bordeaux, de Marseille et de la Havane.
21 déc—1an

34, *rue de Chartres, encoignure Douane*

Ouverture de Modes et Nouveautés.

OLYMPE

A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un bel et riche assortiment de modes et nouveautés, provenant des meilleures maisons de Paris, et consistant principalement en chapeaux, capottes et coiffures de la plus haute nouveauté. Robes de soie Brocatelle et Albanaises, soiries Reine Hortense, Dames à poste, moire antique brochée et bande or et argent, Robes de soie volants à volants, satinées et velours, Manteaux Page et Charles-Quint, Châles Ulysse, mantelets des formes les plus nouvelles et les plus gracieuses. Lingerie de Paris, gants Jouvin, dentelle, valenciennes, robes de dentelle, pointes de dentelle blonde et noire, glacis brodés or et argent, foulards, cachemire, coiffures et gazes [illegible]

OLYMPE espère que tout son choix dans le choix de ses marchandises [illegible] 4 nov

Mme ROBERT,
No 156, rue Royale, second genre [illegible]

INFORME les dames de la ville et de la campagne [illegible]

[illegible]

SOREY PETER & Co.
[illegible]

[illegible]

MATCHES.
[illegible]

[illegible]

Le Ferdinand Billiard Saloon [illegible]

B. ANTOGNINI,
Fabricant de Billards et de Bandes en gomme élastique, patenté.
RUE CONTI, No 16, ENTRE CHARTRES ET LEVEE.

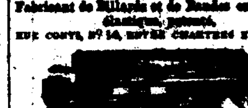

B. ANTOGNINI prévient sa nombreuse clientèle et tous ceux qui s'occupent du jeu de billard, qu'à la suite de longues recherches et de nombreux essais, il vient d'obtenir un succès extraordinaire dans la confection des bandes de billard. Ces bandes, qui sont en *gomme élastique*, n'ont rien de commun avec les bandes de *caoutchouc*, et sont supérieures à tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour, tant pour la durée que pour la justesse de la bille. Toute personne qui achète un billard dans son établissement obtient, pour la table et les bandes, une garantie dont la durée peut être fixée par l'acquéreur. M. B. Antognini prévient que depuis 1849, ont acheté chez lui des billards avec bandes en caoutchouc français, ou qui ont fait garnir leurs billards, avec leurs caoutchoucs, qu'il est prêt à les remplacer GRATUITEMENT par des bandes en *gomme élastique*.

On trouve dans cet établissement un grand assortiment de billards neufs en acajou massif et de billards d'occasion; en bronze également; une des accessoires nécessaires au jeu de billard, ainsi que *Jeux de Loto* complets, des billes et des queues de *Ton Pin Alley*.

Les personnes qui ne pourraient pas se rendre à la Nouvelle-Orléans, et qui désireraient faire l'acquisition de quelques-uns des articles ci-dessus, n'auront qu'à écrire leur commande et l'envoyer à B. Antognini, qui s'empressera de l'exécuter à la satisfaction du demandeur.

N. B.—Les personnes qui désireraient voir l'effet des bandes élastiques ci-dessus, sont priées de s'adresser au *Ferdinand Billiard Saloon*, 92, rue de la Commune, Nlle-Orléans.

☞ PRIX MODÉRÉS. 1 mars

GUANO DU PEROU.
Importation directe des Iles Chinchas.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et particulièrement les agriculteurs et les fermiers, que par suite d'arrangements qu'ils ont pris avec MM. F. Barreda & frères, de Baltimore et de Lima, AGENS EXCLUSIFS du gouvernement péruvien aux États-Unis, pour la vente de l'engrais connu sous le nom de GUANO, ils ont dernièrement obtenu le privilège de l'importer directement des Iles Chinchas dans cette ville, où ils ont l'intention d'établir un dépôt suffisamment grand pour remplir toutes les demandes qui pourront leur en être faites.

Les avantages de cet engrais sur tous les autres découverts et employés jusqu'à présent pour RENDRE AUX TERRES ÉPUISÉES LEUR FERTILITÉ, HATER LA MATURITÉ DES RÉCOLTES ET EN AUGMENTER LE RENDEMENT, sont aujourd'hui connus de tout le monde entier pour qu'il soit nécessaire de les démontrer. Dans les États de New-York, New-Jersey, Pennsylvanie, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, et plusieurs autres de l'Union Américaine, des résultats immenses ont été obtenus par son application, et ces mêmes résultats nous font espérer que les planteurs du Sud et de l'Ouest encourageront notre entreprise, qui, nous le croyons sincèrement, contribuera à augmenter d'une manière considérable leurs revenus.

Afin de faire connaître aux planteurs les diverses manières de se servir de cet engrais, ainsi que ses effets sur les divers produits du sol, MM. Barreda & Frères ont mis en notre pouvoir des pamphlets préparés, à leur demande, par le savant et respectable écrivain, Solon Robinson, dont les études constantes ont été toujours consacrées au développement des intérêts agricoles du pays. Nous nous ferons un plaisir de fournir GRATIS cet ouvrage aux personnes qui désireraient connaître les effets du Guano appliqué convenablement.

Lorsque nous aurons reçu directement des Iles Chinchas les chargements que nous avons déjà demandés, nous vendrons aux prix suivants, toujours payables COMPTANT.

Par mas jusqu'à 5 tonneaux, 2 1/2 cts par livre.		
De 1 à 10 tonneaux,	$50 00	le tonneau
De 11 à 25 tonneaux,	49 50	
De 26 à 50 tonneaux,	49 00	
De 51 à 100 tonneaux,	48 50	
de 100 à 150 tonneaux,	48 00	
De 151 et au-dessus,	47 50	
Pour chargement entier,	47 00	
A prendre le long du bord	47 00	

Le guano sera en sacs et devra être pris au dépôt. Le charroi sera pour le compte de l'acheteur. Le poids moyen des sacs sera de 150 à 170 livres.

Les personnes qui désireraient se procurer du guano, avant l'établissement de notre dépôt, pourront en recevoir du dépôt central établi à Baltimore, par les agens du gouvernement péruvien, en adressant leurs ordres aux soussignés. Dans ce cas, les frais, tels que fret, assurances, et tous autres, seront ajoutés aux frais marqués dans l'échelle ci-dessus.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1853.
CASTILLO & HARISPE,
20 janv—1an, 1ère 38, Exchange Place

A. BAUBAUD,
No 80, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par le Lemuel Dyer:
Un très bel assortiment de peignes en écaille pour coiffure, dans le dernier goût.
Chemises toile, dessus toile et de couleur,
Un très beau choix de bracelets à la dernière mode et à des prix modérés,
Voitures et calèches pour enfans,
Divers objets de fantaisie,
Un grand assortiment de cheveux.
Parfumerie fine, telle que pommade au jasmin, à la rose et autres odeurs.
Il vient en outre de recevoir un très beau choix de vases en porcelaine, le restant et étant décidé à ne plus tenir cet article.
Il continue à donner des leçons de coiffures et faire coupe de cheveux [illegible].
Il continue également à vendre de l'eau de fleurs d'oranger de première qualité. 25 fév

Déballage de Marchandises de printemps.
[illegible]
131, Rue Royale, encoignure Toulouse et 30, St-Charles.

VIENT de recevoir par le navire Lemuel Dyer une partie de son assortiment de printemps, se composant de:
Cravates et cols Jacot et Birmingham, soie légère, &c; Chaussettes rayées fil d'Écosse fil pain, fil Pérse pour hommes et enfans; do soie fantaisie;
Cols Emile, do américains, do anglais;
Cols rabattus, cols chemisettes;
600 douzaines cordons coton devant bâtis;
Chemises toile de $22 à $0 la douzaine;
Chemises toile brodée;
Bretelles soie et tricot coton;
Jarretières soie, do ruban élastiques;
Brosserie en complet assortiment;
Mouchoirs batistes et foulards;
Cannes, ombrelles et parasols;
Miroirs à main; peignes à chignon, écaille;
Dito démêloirs, dito ciseaux; lissoirs etc;
Peignes chignon et à retapper Buffle;
Houppes, &c. &c.
Mercerie assortie, telle que boutons, capuces p. robes fil noir-laqué, lacet serpentine laine, galons, velours, épingle, velours crocheté [illegible]

Cabinet de dentiste au prix de New-York.
CHARLES E. KELLS, (DE NEW-YORK) DENTISTE, a transporté son atelier de l'encoignure St-Charles et North, au No. 106 rue du Canal, 2de porte après Bourbon.
NOUVELLE-ORLEANS
VIENT D'ÉTABLIR son cabinet d'une manière permanente en cette ville. Les personnes ayant besoin des soins d'un dentiste éclairé sont invitées à le visiter et à s'informer des prix de ses opérations.
Les meilleures références seront données et les personnes désireux des ateliers complets, avec tous les **dernières améliorations** pourront les faire exécuter par lui à moitié prix des autres dentistes. On garantit le travail dans tous les cas. Conditions, comptant. 25 juin—1an

Changement de Cabinet.
A. L. PLOUGH sr., Dentiste,
INFORME ses amis et le public qu'il a transporté son cabinet au **coin des rues Canal et Bourbon**, première porte, et entrée particulière, rue Bourbon, directement en face de la Pharmacie. 1er déc

Dr. F. BLANCHARD,
Chirurgien-dentiste, a l'honneur d'informer le public qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et qu'il vient d'ouvrir son cabinet, rue Royale, No 164, au premier, entre les rues Conti et St-Louis, vis-à-vis la Banque de l'État de la Louisiane. 2 mars

HOPITAUX VETERINAIRES,
Pour toute espèce d'animaux domestiques.
ET ATELIER DE MARÉCHALERIE.
Rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe, 258.

CEDANT aux désirs de plusieurs propriétaires d'animaux, M. Delrieu, médecin vétérinaire, lauréat des écoles vétérinaires de France, vient de transférer son domicile rue Bourbon, où il a établi de vastes hôpitaux vétérinaires pour y recevoir les animaux malades. Un atelier de maréchalerie employé par des maréchaux habiles confectionnant également [illegible]

M. Delrieu prend des abonnements pour les ferrures et les traitements, moyennant un prix modéré.

Ses rapports et sa correspondance avec les marchands de chevaux du Nord, de l'Ouest et de la ville, le mettent à même de renseigner les personnes qui désirent faire l'acquisition de chevaux ou mulets—à cet effet il est ouvert à son office un registre pour les ventes, achats et échanges d'animaux domestiques.
Consultation de midi à 3 heures. 31 nov

NOUVELLEMENT débarqué et en magasin, 18 bouteilles [illegible]
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
25 fév—3f 13 et 15, rue St-Louis.

EAU de fleur d'oranger—150 caisses eau de fleur d'oranger en flacons, 120 do do en bouteilles, 10 damejeannes eau de fleur d'oranger de l'Italie, à vendre par JOS. LANATA,
[illegible] 11, rue Jefferson, et 12, Toulouse

EAU Verte et Marasquin—[illegible] caisses eau verte et marasquin d'Italia, à vendre par
JOS. LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse.

VERMOUTH—[illegible] caisses Vermouth de Noilly Fils & Co., à vendre par JOSEPH LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse

VIN de Muscat—[illegible] caisses vin de Muscat de Frontignan, 150 caisses vin Jourdan Bave & Co, 50 do de [illegible], à vendre par JOS. LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse

VIN BLANC—[illegible] caisses Haut Barsac et Haut Sauterne, à vendre par JOS. LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse.

FROMAGE de Parmesan—[illegible] fromages de Parmesan, à vendre par JOS. LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse

VIN ROUGE—[illegible] caisses de St-Julien, St-Estèphe et Margaux Médoc, à vendre par
JOS. LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse

MACARONI et Vermicelli—[illegible] caisses vermicelli et Macaroni d'Italie, à vendre par
JOS. LANATA,
[illegible] 11, Jefferson, 12, Toulouse.

SOUFRE—[illegible]
LANATA & GANDOLFO & Co.
[illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.

[illegible] Bureau du [illegible] BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire.

Compagnie de gaz de la Nouvelle-Orléans et Lafayette. [illegible]

AVIS est [illegible] Nouvelle-Orléans, 10 février 1853. [illegible]
[illegible] JOHN CALHOUN, Secrétaire

Compagnie d'Assurance du Névenent et de Londres contre l'Incendie.
CAPITAL: DEUX MILLIONS DE PIASTRES.
FOND de réserve: [illegible] millions [illegible] de la responsabilité illimitée des actionnaires [illegible] de la Compagnie.
CHS. BRIGGS, Agent,
10 janv—1an Encoig. St-Charles et Union.

INSTITUTION JEFFERSON, 96, rue Bienville [illegible] F. C. ROUX. [illegible]

L'ÉTABLISSEMENT de cette institution [illegible]

[illegible]

Conditions:

[illegible]

NEW-ORLEANS & MANDEVILLE COLLEGE.
Rue Condé, No 153, entre Hôpital et Quartier.
FELIX McMANUS, Principal.

CETTE institution, fondée à Mandeville en 1846, et transférée à la Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1850, jouit depuis longtemps de la confiance publique. Toutes les branches d'une éducation complète enseignées par des professeurs expérimentés et capables, sous la surveillance immédiate du Principal, qui ne néglige rien et ne recule devant aucun sacrifice pour le progrès de ses élèves [illegible].

Comme la plupart des élèves se destinent au commerce, l'arithmétique, la tenue des livres et l'écriture sont l'objet d'une attention toute particulière.

L'anglais, le français et l'espagnol sont enseignés avec la plus grande exactitude, et de manière que les élèves qui ont terminé leurs études, en connaissent la grammaire et savent [illegible] avec facilité ces trois langues. On s'occupe aussi spécialement du Grec, du Latin et des hautes Mathématiques, que l'on considère à juste titre comme le complément de l'éducation.

Le cours préparatoire, où l'on forme les élèves qui doivent entrer plus tard dans les classes régulières, est l'objet d'une attention et d'un soin tout particuliers.

La discipline observée dans le Collège est tout à la fois douce et ferme, et se fonde sur l'âge et le caractère de chaque enfant. L'émulation est excitée par tous les moyens possibles. Le samedi, les élèves sont examinés sur leurs études de la semaine; et ceux qui se sont distingués par leur bonne conduite et leur application, reçoivent une Mention Honorable. Un rapport sur la conduite et les progrès des enfants est envoyé régulièrement aux parents.

Trousseau.

Chaque élève doit avoir assez de linge et de vêtements pour pouvoir en changer trois fois par semaine.

Conditions:

PENSIONNAIRES, $10 d'entrée pour le dortoir, le réfectoire et la salle d'études, } Payables par trimestre et d'avance.
PENSIONNAIRES, $40 par mois.
DEMI-PENSIONNAIRES, $15 par mois.
EXTERNES, $10—1ère et 2me Classe, par mois.
" $—3me et 4me Classe,
" $ et $5—Cours préparatoire
Papier, Plumes, Encre—50 cents.
La Musique, le Dessin, l'Escrime et la Danse sont aux frais des parents.

☞ Il ne sera fait aucune déduction pour un mois commencé, ou pour une absence de moins d'un mois.

Les parents qui résident à la campagne, voudront bien désigner un Agent en ville, un Médecin en cas de maladie, et l'Église où leurs enfants pourront assister, le dimanche, au service divin.

INSTITUTION G. BOYER, 148, RUE CONTI,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.

M. G. BOYER, fondateur de cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, fait un nouvel appel à la confiance des familles. L'institution établie dans un quartier central, occupe un local vaste et aéré. Le cours d'études est le même que celui de l'université de France, peut-être plus complet que possible. Le Manuel du Baccalauréat de France, peut à quelques modifications près, en donner une idée [illegible]. Ces cours porteront principalement sur l'enseignement de la langue anglaise. L'étude de l'anglais et [illegible]

Branches d'instruction:

Anglais, français, espagnol, grec, latin, mathématiques, histoire et géographie, éléments des sciences naturelles, éléments des sciences philosophiques.

Conditions:

Frais d'études.........................$6, 8, 10 par mois.
Demi pension..........................12 par mois.
Pension...............................25 payable d'avance et par trimestre.
Blanchissage et raccommodage 4
Les pensionnaires sont tenus de se munir d'un trousseau suffisant.

NOTA—En général il n'est pas fait de déduction pour les absences; un mois commencé est dû en entier; les fournitures sont l'objet d'un compte à part.

L'institution est ouverte pour les élèves de huit heures du matin à trois heures de l'après-midi et de quatre à six heures. 21 sep—1an

COLLEGE WASHINGTON,
No 70, rue de l'Esplanade.

MR. W. G. WILLIAMS, secondé par de bons professeurs.
A. DORION, ex-professeur au Collège Jefferson, professeur de Français et d'Espagnol.
Conditions—Enseignement du Français et de l'Anglais:
Demi-pension.......................$15 par mois.
Élèves au-dessus de neuf ans.........6
Élèves au-dessous de douze ans........5
Élèves au-dessous de neuf ans.........4
Enseignement du Grec, du Latin et de l'Allemand, $5 extra par mois.
Mr. W. G. Williams se charge des classes de Mathématiques et d'Anglais. Il invite le public en général à venir juger du mérite de son système particulier, en assistant aux leçons [illegible].

Références:

[illegible]	W. C. C. Claiborne
F. B. LeBlanc	G. De Feriet, J. A. Merle.

5 sep—1an

INSTITUTION GOUBAULT,
No 184, rue Toulouse.
M. et Mme BOURSIER, successeurs.

A PARTIR du 1er octobre dernier, l'institution a passé sous la direction de M. et Mme Boursier.
Les familles sont invitées à venir visiter l'établissement qui ne laisse rien à désirer. 15 oct—6m

COURS DU SOIR POUR LES OUVRIERS. INSTITUTION GOUBAULT
No 184, RUE TOULOUSE.
M. ET MME BOURSIER, SUCCESSEURS

LES ouvriers qui désirent apprendre sûrement les langues française et anglaise, le soir, de 7 à 9 heures du soir, il est à partir de ce jour—ouvert un cours d'anglais, de français et d'arithmétique.
Prix: quatre piastres par mois payable d'avance.
15 nov—6m

Pensionnat et Externat pour les Jeunes Demoiselles,
Sous la direction de Mme CHARPAUX,
Rue du Bayou, Encoignure Claiborne.
NLE-ORLEANS—août 1852.

CETTE MAISON d'éducation, fondée depuis six ans, a pris une telle extension que la directrice, encouragée en faveur de la direction qui l'a été donnée.

Jalouse de justifier la confiance des familles, Mme Charpaux n'a rien négligé pour mettre son institution au niveau des meilleurs établissements d'éducation qui existent à la Nouvelle-Orléans. A cet effet, elle s'est assuré le concours des professeurs les plus distingués.

La maison qu'habite Mme Charpaux et dont elle a fait l'acquisition offre de tous les avantages à une institution de jeunes personnes, est très vaste, très aérée étant située en dehors de la plus grande de la ville. Les salles d'étude, les dortoirs sont spacieux, commodes; cours plantés d'arbres [illegible].

La langue anglaise est l'objet d'un soin tout particulier. Les professeurs sont des dames américaines dont les mérites reconnus et demeurent dans l'établissement.

Les études du pensionnat comprennent l'anglais, le français, l'espagnol, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et généralement toutes les branches d'une éducation tout à fait achevée.

La religion, base de toute bonne éducation, est suivie et enseignée avec soin. Mme Charpaux s'engage à conduire aux offices et aux instructions préparatoires les enfants qui se disposent à faire leur première communion.

La musique étant devenue une partie essentielle de l'éducation d'une jeune personne, M. CHARPAUX, élève du Conservatoire de Paris, ex-artiste au Théâtre d'Orléans, consacre tout son temps à l'enseignement de cet art. Chaque élève, indépendamment de la leçon, doit s'exercer chaque jour sous la surveillance de ce professeur. La lecture des notes devant précéder l'exécution, M. Charpaux fait un cours de solfège auquel les élèves de la première et de la deuxième classe ont droit sans aucune autre rétribution que le prix de leur classe. Pour exciter l'émulation des élèves et pour les habituer à chanter, à exécuter en public, il y aura chaque dernier samedi du mois, une matinée musicale qui sera suivie de la distribution des récompenses.

La direction, voulant autant qu'il lui sera possible rendre complète l'éducation des enfants qui lui seront confiés, a établi un ouvroir où l'on montrera à faire les ouvrages d'utilité et d'agrément.

En été, les classes commencent à huit heures et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à six.
En hiver, elles commencent à huit heures et demie et finissent à trois, elles recommencent à quatre jusqu'à cinq heures et demie.

CONDITIONS.

Les pensionnaires paient, non compris le blanchissage	$20.
Les demi-pensionnaires	12.
Les élèves de la première classe	8.
Les élèves de la seconde classe	6.
Les élèves de la troisième classe	4.
Le prix des leçons de piano est fixé à	8.

Le dessin et la danse se paient à part.
Mme Charpaux invite respectueusement les parents des jeunes demoiselles à visiter son établissement.

INSTITUTION DE Mme. PARENT
RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.

☞ Madame Parent a transféré son institution rue de la Douane, entre Royale et Bourbon, dans le local ci-devant occupé par Mme Granet, admirablement convenable pour recevoir des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Ce local renferme une cour spacieuse et un jardin pour les récréations. Les appartements sont vastes et bien aérés. Cette institution présente aux parents toutes les garanties et tous les avantages désirables tant pour l'éducation morale que pour l'éducation intellectuelle des jeunes personnes. Toutes les branches d'une éducation solide et accomplie y sont enseignées dans les deux langues par les meilleurs professeurs, ainsi que les arts d'agrément, musique, dessin, peinture et broderie, &c. Un prêtre attaché à l'établissement prépare les élèves à la première communion. M. Gozilard est le professeur de chant.

Madame Parent annonce au public que le professeur Lebouque et le professeur Anchoustu, ex-principal du Franklin High School, sont attachés d'une manière permanente à son établissement. Ces messieurs sont trop avantageusement connus à la Nouvelle-Orléans pour qu'il soit besoin de faire leur éloge.

M. Lebouque est chargé de l'enseignement du français et de la littérature française; M. Anchoustu, à la direction des hautes classes d'anglais et de sciences naturelles.

Les études musicales sont dirigées par trois des professeurs les plus distingués de cette ville.

Le professeur Alesco est chargé des classes de [illegible].

[illegible]

Références:

Rev. E. Rousselon,	Hon. A. D. Crossman,
Rev. M. Lamy,	Dr. Meux,
C. Roselius, Esq.,	L. Hyman, Esq.
E. [illegible], Esq.	W. M. [illegible], Esq.

[illegible]

Compagnie de la Poudre du Hazard.
[illegible]

ATTENDU [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—Présents: l'hon. J. N. Lea, juge. [illegible]
[illegible]
Jugement rendu le 23 février 1853.
Jugement signé le 1er mars 1853.
(Signé) J. N. LEA, juge.
Pour copie conforme,
2 mars—3m30 A. J. VILLERE, dép. gref.

F. W. C. Cook vs. ses créanciers et les créanciers de Cook et Stille, Cook et Caldwell, Cook Caswell & Co. et F. W. C. Cook & Co.

ÉTAT de la Louisiane—6me Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Toutes personnes intéressées dans cette affaire sont par le présent avisées de faire valoir, dans dix jours de la présente publication, ceux qu'elles ont à faire valoir [illegible].
[illegible]
2 mars—3m10 R. LOEW, député greffier

Succession de S. B. Frontin.—No 3,455.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par D. P. Williams, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués suivant ledit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
2 mars—3m10 Député Greffier

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT DE LA Nouvelle-Orléans.—Théodore O. Starke, receveur de la compagnie du chemin à rouliers et de la Banque d'Atchafalaya vs Berk, Watt & Co. Il est ordonné que [illegible] aux créanciers de la susdite compagnie, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte provisoire présenté par Théodore O. Starke, receveur de la susdite compagnie, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour,
2 mars J. O. CHALON, dép. greffier

William Darbridge vs ses créanciers.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible] bilan par le failli est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de John Claiborne, notaire public, le vendredi 4 de mars 1853, à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du failli et de nommer un ou plusieurs syndics, et que, dans l'intervalle, toutes procédures contre la personne et les biens du dit failli soient suspendues. Il est plus ordonné que M. A. Foote Esqr., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nlle Orléans, le 29 janvier 1853.
CHS. WEYSHAM,
29janv—3m20 Député Greffier.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Mme Marie [illegible] a demandé [illegible] d'être nommée tutrice de [illegible] Claiborne, avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le dit ordre ne serait pas fait.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
24 fév—3m10 Dép. Greffier

PREMIÈRE COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 4,509—Succession de George Carmichael. [illegible] Lot de bâtisses de vendre la propriété de la dite succession [illegible].
Par ordre de la Cour ALF. ROUSSEAU,
26 fév—3m10 Greffier

Succession de Pierre Rousseau.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 5,411.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par E. A. Bonneval, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE,
[illegible] Dép. Greffier.

DEUXIÈME Cour de District—Présent l'honorable J. N. Lea, juge—No 5431—Gérard Thérese vs Louis Schmidt, sa femme.—Décret:—La Cour ayant dûment considéré cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite et enregistrée.

Il est ordonné, adjugé et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse Gérard Thérese contre le défendeur Louis Schmidt, son mari, prononçant une séparation de biens entre ladite demanderesse et son mari, et une dissolution des liens du mariage existant entre eux jusqu'à fait paiement.
Jugement rendu le 8 février 1853.
Jugement signé le 7 février 1853.
(Signé) J. N. LEA, juge.
Pour copie conforme, bureau du Greffier de la 2me Cour de District,
1er fév—3m10 A. J. VILLERE, Député Greffier

ADOLPHE BLAGNE,
60, rue Royale, entre Conti et Bienville.

CE magasin, complètement renouvelé en vue des prochaines fêtes, se recommande par la diversité et la richesse des objets qu'il offre en vente. Les personnes qui désirent donner des étrennes y trouveront une variété d'articles de fantaisie entièrement nouveaux, tels que:

Boîtes et Meubles.

Boîtes et tables à ouvrage; nécessaires de voyage; Caves à liqueurs et à odeurs;
Corbeilles de mariage;
Boîtes à gants, à mouchoirs et à bijoux;
Étagères et encoignures en acajou et palissandre; Fauteuils et chaises pour enfants;
Toilettes et lavabos avec garnitures en porcelaine coloriée pour enfants.

Bronzes:

Groupes et statuettes, candélabres, bougeoirs, porte-cigares, presse-papier, etc., en bronze et imitation.

Porcelaines et Cristaux.

Lampes modérateur en porcelaine décorée, garnitures de cheminée, garnitures de toilette, pendules, coupes, vases à fleurs, services à café, porte-bouquets, tasses et services à thé [illegible] en porcelaine et en biscuit, tête-à-tête, verre d'eau, etc.

Articles divers:

Éventails, jumelles et lorgnettes, bracelets, bagues et garnitures de robes en bijouterie vraie, carnets de bal, coiffures, porte-bouquets, souvenirs, livres de messe, et en général tout ce qu'on peut désirer en nouveautés parisiennes.

Jouets:

Au premier étage, on trouvera un étalage spécial de toute sorte de jouets d'enfans, de poupées et trousseaux, de petits meubles, de services en porcelaine et de ménages pour petites filles. 16 déc

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge St-Emilion,
40 barriques vin rouge divers crus, marque Focke & Brenberg.
6 barriques Haut Sauterne, do.
12 demi do do do.
708 caisses vin rouge do. à vendre par
THOMAS PINET & Co.,
18 fév 23, rue Conti

ATTENDU par le navire Grenade, de Bordeaux,
30 quarts cognac brandy Pinet, Castillon & Co.
16 demi pipes brandy [illegible]
60 quarts do } La Rochelle & Co.
60 barils do }
THOMAS PINET & Co.,
26janv 23, rue Conti.

ATTENDU par le Wiscor Castle, de Bordeaux:
24 barriques claret Bouvet Jeune,
32 do Sauterne—do do; 55 barils do do do;
[illegible] do do do do—139 caisses claret.
38 quarts brandy 4me preuve, 30 barils de Bouvet Jeune.
30 quarts brandy, 30 barils de St Georges.
10 demi pipes brandy, 50 quarts do, 25 barils do United proprietors La Rochelle.
THOMAS PINET & Co.,
26janv 23, rue Conti.

AMIDON—[illegible] barils amidon de la Havane, en débarquement du brick Telegraph, à vendre par
S. DE VISSER & Co.
25 janv No 26, Vieille Levée

CAFÉ—146 sacs café vert de première qualité, en débarquement du brick Telegraph, venant de la Havane et à vendre par S. DE VISSER & Co
25 janv 26, Vieille Levée

MIEL—26 barils miel de Cuba, en débarquement du brick Telegraph et à vendre par
S. DE VISSER & Co.
25 janv No 26, Vieille Levée

FROMAGE—300 caisses fromage du Nord et de l'Ouest, à vendre par SLOCOMB, VOORHIES & Co.,
15 janv 13, rue Tchoupitoulas.

CIGARES de la Havane—1,350,000 cigares de la Havane de toutes qualités et dimensions et des marques les plus recherchées, en magasin et à vendre par D. BORNIO jr
28 fév 26, rue Gravier

CAFÉ de la Havane—[illegible] sacs café de première qualité en magasin et à vendre par D. BORNIO jr
28 fév 26, Gravier

423,000 Cigares de la Havane, de toutes qualités et dimensions, en débarquement de la goëlette Alice et du brick Adams Gray, venant de la Havane, à vendre par
D. BORNIO Jr.,
2 fév 26, rue Gravier.

SARDINES, Champignons, Olives, Petits pois—115 caisses venant d'arriver, de la marque Duffé, Nantes—Sous les clés de la Douane et aussi droits en Sourdonch, à vendre par J & J TARDOS,
24 janv 31, Vieille Levée

VIN MUSCAT—300 caisses vin Muscat, qualité supérieure, à vendre par J & J TARDOS,
24 janv 31, Vieille Levée

CHAMPAGNE—[illegible] paniers [illegible] vin: Fleur de Sillery, Verzenay, Bouché Fils & Drouet Star. A vendre par J & J TARDOS,
24 janv 31, Vieille Levée.

[illegible]

ATTENDU par le navire Grenade, de Bordeaux, [illegible]
[illegible] E. DESCHAMPS,
[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Conditions—Comptant.
Actes par devant J. [illegible], notaire public.

Jardin borné sur la rue de la Bourse, [illegible].
PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible] sera vendu, samedi 5 mars 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
Un lot de terre, situé rue de la Douane, entre les rues Bourbon et Dauphine, mesurant 27 pieds sur 100 pieds de profondeur; ensemble une maison haute, ayant deux chambres en-bas et deux en-haut, [illegible].

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un an, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 8 mars

Terrains sur le Faubourg Tremé.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu, Samedi 5 mars 1853, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
[illegible]
Conditions—Comptant.
Actes pardevant Felix Percy, notaire public. 2mar

Lots de Valeur sur le Canal Carondelet.
PAR J. EUGENE TOURNE, encanteur.
Bureau, 85, rue Commune.

SAMEDI 5 courant, à midi, à la Bourse St-Louis, il sera vendu à l'encan:
Quatre lots de terre dans l'îlet borné par le Canal Carondelet, les rues Toulouse, Rocheblave et Dorgenois, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5, ayant façade sur le Canal et la rue Toulouse, conformément au plan déposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets portant hypothèque sur les dits lots.

Actes de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2mars—3

Vente de Syndic.
Alexandre & Auguste Lesseps contre leurs créanciers.

Vente à l'encan d'une Habitation sucrière en pleine culture, située dans la paroisse Plaquemines, à environ treize milles au-dessous de la Nlle-Orléans; ensemble quatorze esclaves, &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN.

EN vertu de deux ordres, l'un de l'honorable Quatrième Cour de district pour la ville et la paroisse d'Orléans, en date du 17 janvier 1853, et l'autre de l'honorable Deuxième Cour de District Judiciaire de la Louisiane, pour la paroisse de Plaquemines, en date du 25 janvier 1853, il sera vendu, MARDI 8 MARS 1853, à midi, et les jours suivants, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, rue St-Louis, entre Chartres et Royale:

Une portion de terre connue sous le nom de "Habitation Union," située dans la paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 21 milles au-dessous de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre mesure quatre arpents de face audit fleuve, sur une profondeur de quarante arpents; la ligne inférieure s'ouvre sur 7 arpents dans le fond, est bornée en haut par la propriété des héritiers d'Eugène Macarty—Ensemble une portion de terre située derrière la propriété de M. Legrand, faisant partie de la section 30, township 15, rangée 12, et mesurant soixante-dix neuf et quarante-trois centièmes arpents de superficie; ensemble tous les droits, voies et dépendances y appartenant et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, sucrerie, purgerie en bois et couverte de bardeaux, cabanes à nègres, écuries, magasins et autres bâtisses, moulin, chaudière à sucre, bouilloire, grange, cabanes à esclaves, etc., etc.—Avec quatorze arpents de cannes de [illegible].

1	Henry, nègre de champ, âgé de			17 ans
2	Jacob	"	"	25
3	Jerry	"	"	35
4	Edmund	"	"	40
5	Otto	"	"	24
6	Wesley	"	"	21
7	Charles	"	"	19
8	Fad	"	"	30
9	Celia	"	"	23
10	Margaret, négresse	"		45
11	Elizabeth, son enfant			9
12	Henrietta	"		11
13	Grandison, do			
14	Lucas, négresse de champ,			30
15	Ursule			25

[illegible]

Les propriétés ci-dessus seront toutes vendues en bloc.

Termes et conditions—L'acquéreur payera en comptant, au curateur, deux billets dûment faits, de l'ordre d'Alexandre Lesseps [illegible].

[illegible]

14 janvier 1856,
14 janvier 1857.

Les billets ci-dessus décrits sont, à l'exception de ceux du premier, payables en la propriété de l'Association [illegible].

Les actes de vente pardevant Théo Guyol, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les propriétés ci-dessus seront aux risques des acquéreurs [illegible].
2 fév—7,14,21—1,2,4,5,7,8 ref

PAR BERNARD TURPIN.

[illegible]

☞ Le lot no 1 mesure 30 pieds 10 pouces de face à la rue Royale [illegible].

☞ Un grand lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Royale, St-Louis, Conti et par le mur de la Bourse, mesurant 59 pieds et 7 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur irrégulière d'environ 160 pieds, mesure française. Ensemble une grande maison à étages, en briques, à deux étages, avec dépendances, contenant une grande cuisine et un très grand nombre de chambres [illegible]. Ce terrain et les améliorations qui s'y trouvent. Le tout divisé et évalué à douze [illegible].

8o—Le lot no 7 mesure 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Madison (y compris la moitié du corridor en commun avec le lot no 8) sur une profondeur de 65 pieds et 8 pouces—Ensemble une maison en briques à deux étages [illegible].

9o—Le lot no 8 mesure 26 pieds 4 pouces et 10 lignes de face à la rue Madison (y compris la moitié du corridor en commun avec le lot no 7) sur une profondeur de 65 pieds et 8 pouces [illegible].

7o—Le lot no 15 mesure 20 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 65 pieds et 8 pouces—Ensemble une maison en briques au trois étages contenant un magasin et cinq chambres à feu dans les étages supérieurs, une cuisine haute en briques composée de deux pièces, de [illegible]. Le corridor est en commun avec la propriété voisine.

8o—Le lot no 17 mesure 19 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Madison, sur une profondeur de 65 pieds et 8 pouces.—Ensemble les constructions en briques qui s'y trouvent et qui sont semblables à celles qui reposent sur le lot no 15.

9.—Un certain lot de terre dans l'îlet borné par les rues Condé, Royale, Hôpital et Ursulines, mesurant 28 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur une profondeur de 74 pieds et 4 pouces. Ensemble une maison en briques à deux étages, contenant cinq pièces, un office, &c, une cuisine en briques à deux étages, contenant quatre pièces, latrines, &c.

10.—Un lot de terre situé sur le Chemin du Bayou, dans l'îlet borné par les rues du Bayou, Quartier, Marais et Plauché, mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue du Chemin du Bayou, sur une profondeur de 98 pieds et 4 pouces sur la ligne du côté de la rue Plauché, 94 pieds et 8 pouces sur l'autre ligne de division, et 14 pieds sur la ligne du fond. Ensemble une maison en briques avec deux étages et attique, No 243, contenant six pièces, &c., et une partie d'une cuisine en briques contenant trois pièces.

11o—Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds ou plus, mesure française, sur les rues Victoire et Marigny. Ensemble une maison basse briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, contenant six pièces, &c. et deux cabinets en bois, contenant chacune deux pièces, latrines, &c.

12o—Les lots de terre situés à Harlem, paroisse de Jefferson, et désignés par les Nos 50, 51, 54, 55, 69, 56, 57, 58, 59, 62, 67, 60, 61, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107.

Les lots conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse plusieurs jours avant la vente.

CONDITIONS—Un quart comptant et la balance à un crédit de un et vingt quatre mois, en billets garantis par hypothèque sur les propriétés vendues, divisées en coupons à la convenance des vendeurs, domiciliés en cette ville et portant intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement à 8 p. 0/0 par an et garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement à 8 p. 0/0 par an [illegible].

Les polices d'assurance seront transférées aux acquéreurs, qui rembourseront aux vendeurs la portion de la prime qu'elles auront encore à courir, et les transfèreront de nouveau aux vendeurs en s'engageant à continuer les assurances jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais des acquéreurs.
11 fév—1,8,15,22,[illegible] 1,2,3,4,5,7m

LA Librairie de LECLERC, No 210, rue Royale—Toujours abondamment pourvue de ce que produisent une librairie choisie à des prix très modérés.

Livres de Prières, reliures riches et très riches, dans les prix [illegible].

Livres instructifs et moraux pour étrennes.

Livres pour l'amusement et l'instruction de la jeunesse, depuis l'ABC jusqu'à 16 ans et au-dessus.

[illegible] Il continue à faire un très grand rabais sur les livres de son ancien fonds, connu pour la bonté de ses éditions de livres de piété.

Les ouvrages sur la langue française par Noel & Chapsal, Poitevin, Martin, Bonnifoce, Letellier, Napoléon Landais, Bescherelle, &c, &c. &c.

Les cours d'histoire de
L'Abbé Drioux, le Père Loriquet, Mme de Saint Ouer, Boreau, Lamé Fleury, &c, &c.

Les cours de géographie de
Adrien Balbi, Ansart, Gaultier, Drioux, Meissas & Michelot, &c. Et le précis de géographie à l'usage des écoles américaines par Dezauche.

Livres élémentaires de mathématiques.
Livres pour l'étude de la littérature.
Livres [illegible] du grec et du latin.
Livres concernant les sciences et les arts.
Encyclopédie Roret.
Articles de dessin. Étuis de mathématiques, Fournitures pour fleurs. Articles pieux, &c.
Fournitures de classement de bureaux. 30 déc

ALF. E. CAVELIER L. F. MAXENT

CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 169,

INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continueront la même genre d'affaires que l'ancienne maison A. E. Cavelier, et ont toujours en mains un assortiment des vins de C. C. Haut Brion La Mission, en barriques et en caisses. 19d

EN débarquement du navire Océans, venant de Bordeaux:
60 barriques vin rouge C. C. Queyries, 1848,
16 do do J. C. Pessac, 1848.
10 do do C. C. La Mission, 1847,
142 caisses vin rouge C. C. Haut Brion La Mission, 1841, 1844, 1842, 1845, &c., &c.
CAVELIER & MAXENT,
8 nov 169, rue Royale

EN débarquement du navire Sylphide, de Bordeaux—160 barriques vin rouge, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
21 fév 13 et 15 rue St Louis

DERNIÈREMENT REÇU—10 tierçons jambons de la marque "Stagg Sheys" à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
21 fév 13 et 15, rue St-Louis

CIGARES de la Havane—148 000 cigares de qualités assorties, en débarquement de la goëlette Cornélie, venant de la Havane, et à vendre par
J. M. CABALLERO,
18 fév 36, rue de la Vieille-Levée

MIEL D'ABEILLE—5 barils et 5 boucauts, en déchargement de la goëlette Cornélie, venant de la Havane, à vendre par P. CUNACHS,
18 fév encoignure Royale et St-Philippe.

COGNAC—60 quarts Alex. de Monteuzan 1840, en déchargement du navire Sylphide, de Bordeaux et à vendre par J. & J. TARDOS,
19 fév 31, Vieille Levée

ASPERGES DE LUBECK—200 boîtes d'Asperges de Lubeck, venant d'être reçu via New-York, en magasin et à vendre par
DUNTZE & IKEN,
17 fév Enc Royale et Conti

GELLÉE DE POMMES—100 pobans de gelée de pommes de Lubeck, en très bon article, à vendre par DUNTZE & IKEN,
17 fév Enc. Royale et Conti

ALCOHOL—12 barils alcohol J. D'Homergue & Co., reçus et à vendre par
BERNARD TURPIN,
10 fév 20, Vieille Levée.

EN magasin—5,000 demi et quart de boîtes sardines dernièrement reçues, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
10 fév 13 et 15, rue St Louis

AMANDES à la dame—En caisses de 25 livres, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
12 fév 34, Vieille Levée.

MARSEILLE.

EN débarquement des navires Reindeer et John Currier, venant de Marseille:
100 barriques vin rouge de Bergasse,
50 caisses Vermouth de Noilly Fils,
40 paniers bouteilles vides,
200 caisses saucisses de boeuf de Jean Charles,
200 paniers grandes bouteilles huile Jes Flagniol,
50 do demi do do do
9 balles bouchons, à vendre par
B. TALAMON,
16 fév 186, rue Royale

FROMAGES DE GRUYERE

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre:
9 tonneaux fromage de Gruyère, 1re qualité, à vendre par B. TALAMON,
16 fév 186, rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné:
15 barriques vin de Bergasse,
10 barriques vin blanc Haut Sauterne,
70 barils do do do,
6 demi-pipes Cognac Edmond Jeulin,
95 quarts do do do.
32 do très vieux do do.
35 damejeannes de 5 gallons whiskey d'Irlande.
X. LAMBERT,
21 fév 62, rue des Magasins

WHISKEY MONONGAHELA—65 barils en magasin à vendre par X. LAMBERT,
21 fév 62, rue des Magasins.

VIN DE MADÈRE—30 barils, en magasin, à vendre par X. LAMBERT,
21 fév 62, rue des Magasins.

VIN ROUGE—40 barriques vin vieux, pour famille, en magasin et à vendre par
X. LAMBERT,
21 fév No 62, rue des Magasins

20 DAMEJEANNES vieux Cognac.
10 do de vieux vin d'Oporto.
15 damejeannes de Madère.
30 do do Xérès.
25 caisses vin Sauterne, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
10 jan 36 rue de la Douane

CHEMINÉE EN FER DE WHEY,
Manufacturée et brevetée à New-York.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Vins de vin Français, Vins, &c.
PAR BERNARD TURPIN.

SAMEDI, 5 mars 1853, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. J. [illegible], 11, rue Bienville [illegible]:
[illegible]
40 barriques vin de qualité supérieure,
100 barils vin blanc,
[illegible]
312 caisses vin blanc, Haut-Sauterne,
20 do vin muscat F. Durand (supérieur),
64 do cerises à l'eau de vie,
50 paniers Champagne "Vergenay,"
6 do do "Bouché,"
Conditions—$300 et au-dessous, comptant; au-dessus de $300, [illegible]; au-dessus de $1000, [illegible].
[illegible]

Grande vente sans réserve et à longs termes de trois beaux terrains, Morts et Lots, situés près du Chemin du Bayou.
Vente pour sortir en partage.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 5 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
Seulement cinq lots de terre avantageusement situés dans le voisinage de cette ville, à environ deux îlets des rues pavées et tout près de la jonction des chemins du Bayou et de Gentilly. Ces lots sont en grande partie couverts d'arbres [illegible] de la belle propriété appartenant autrefois à la succession de Lacoste Morales. Ensemble les constructions et améliorations qui s'y trouvent. Le plan est maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque sur les dits lots.

Les actes de vente pardevant J. R. Holland, notaire public. 24 fév

Vente sans réserve d'une habitation établie en Sucrerie au-dessous de la ville de Baton-Rouge, pour clore une société.
PAR N. VIGNIE, encanteur.
Bureau, enc. Conti et Passage de la Bourse.

MARDI 15 mars 1853, à midi, il sera vendu sans réserve dans la Rotonde de l'Hôtel St-Louis:
Une grande et belle habitation établie en sucrerie, dans la paroisse de Ouest-Baton-Rouge, faisant face à la rive droite du fleuve Mississipi, à un mille et demi au-dessous de la ville de Baton-Rouge, bornée sur la ligne supérieure par l'habitation de Dr Férrich, et sur la ligne inférieure par l'habitation du Col. Nolan Stewart. La dite habitation mesure mille arpents de superficie plus ou moins. Ensemble tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une sucrerie en briques, machine à vapeur, &c., bestiaux, instruments aratoires, &c. &c., ainsi que quatre-vingt-une têtes d'esclaves, dont trente-sept proviennent de la succession de Julien Poydras, et sont sujets à une clause de son testament.

Termes et conditions—$30,000 comptant et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur l'habitation et les esclaves, divisés en coupons à la convenance des vendeurs et domiciliés à la Banque de la Louisiane. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale seulement.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Pour plus amples renseignements ainsi que pour la liste des nègres, s'adresser au bureau de l'encanteur.
9 fév—15

Deuxième vente annuelle des Terrains de la Mairie.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mardi 15 mars 1853 et le jour suivant, chaque jour à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, Nlle-Orléans, en vertu d'un acte de la Législature approuvé le 21 mars 1850, et intitulé: "Acte relatif à une portion de la Batture, etc., de la Municipalité No 2 de la Nlle-Orléans," conformément à un acte spécial de compromis passé entre la Deuxième Municipalité et les propriétaires de lots de terre sur la rue Front Levée [illegible].

[illegible]

1o—La balance des lots de terre qui n'ont pas été vendus à la vente qui a eu lieu le 15 mars 1852, savoir:

2o Le lot No 6, dans l'îlet compris entre les rues Front Levée, Fulton, Commune et Gravier vendu pour le compte de G. W. Richards qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication.

3o Les lots Nos 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet compris entre les rues Front Levée, Fulton, Gravier et Poydras, le lot No 6 dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Front Levée et Fulton.

3o Les lots Nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14 et 15 dans l'îlet compris entre les rues Front Levée, Fulton, Poydras et Lafayette.

4o Les lots Nos 2, 3 et 4 dans l'îlet compris entre les rues Front Levée, Fulton, St Joseph et North Market.

5o Les lots Nos 2, 3 et 4 dans l'îlet compris entre les rues Front Levée, Fulton, South Market et Delord.

Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Delord, Fulton et Front Levée.

6o Un lot de terre désigné par le No 1 dans le triangle ou l'îlet compris entre les rues Front Levée, Fulton, Delord et les bâtisses triangulaires.

7o—Un îlet ou lot de terre, compris entre les rues Canal, Commune, Fulton et Front, désigné par le No 1.

8o—Neuf lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Fulton, Front, Commune et Gravier.

9o—Quinze lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 dans l'îlet compris entre les rues Gravier, Poydras, Fulton et Front.

10o—Seize lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Lafayette, Fulton et Front.

11o—Quinze lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 15, dans l'îlet compris entre les rues Lafayette, Girod, Fulton et Front.

12o—Dix lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Girod et Notre-Dame.

13o—Neuf lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 dans l'îlet compris entre les rues Notre-Dame, Julie, Fulton et Front.

14o—Vingt-trois lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 dans l'îlet compris entre les rues Julie, St Joseph, Fulton et Front.

15o—Cinq lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues St-Joseph, North Market, Fulton et Front.

16o—Cinq lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 dans l'îlet compris entre les rues South Market, Delord, Fulton et Front.

17o—Sept lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Front, Delord et les bâtisses triangulaires.

Ces terrains offrent de très grands avantages à ceux qui désirent y élever des bâtisses, car l'ordre a été donné de paver immédiatement la rue Fulton en blocs de granit. Les spéculateurs profiteront de l'expérience acquise à la vente de l'an dernier, car généralement ceux qui achetèrent de ces terrains vendus en 1852 ont été revendus avec de grands profits.

De beaux magasins et entrepôts ont déjà été construits sur les lots vendus l'année dernière; c'est une garantie suffisante pour des placements sûrs et avantageux. Les titres sont assurés par la ville consolidée de la Nlle-Orléans, ce qui est une garantie de plus pour les acheteurs.

Conditions de la vente: Un cinquième comptant et la balance en quantité égales (divisées en coupons si on l'exige) à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets portant hypothèque sur les terrains. Les dits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an du jour de la vente à l'échéance; et les dits billets, dans le cas où ils ne seraient pas payés à échéance, porteront intérêt à raison de 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Les baux et les engagements échus de la ville seront pris au pair pour les paiements au comptant.

Les actes de vente pardevant H. R. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. Des plans typographiques des terrains peuvent être transmis, sur demande, aux personnes demeurant à n'importe quelle distance. 26 fév

A la Maison Rouge, No 1, sur la Levée. Ouverture de la saison—Nouveau Rabais!

LES soussignés jaloux de mériter davantage le titre qu'ils ont acquis, de **Magasin bon marché**, préviennent aujourd'hui le public, que pour des raisons à eux connues, ils auront le soin de ne laisser échapper aucune vente à moins que la partie ne soit parfois trop exorbitante.

Leur assortiment se compose de tous les articles connus sous le nom de marchandises sèches à l'usage des dames et pour hommes, aussi bien pour la ville que pour la campagne.

Notre choix de coutil fil fantaisie, de mérinos tout laine, et chaîne coton, se recommande très particulièrement à MM. les tailleurs autant par la qualité que par son bas prix.

Nous avons un très joli lot de barèges riches que nous vendrons à 25 pour cent de perte.

MM. les revendeurs qui achètent comptant par petite ou grande quantité pourront faire de bonnes affaires chez nous. U. LAROUSSINI & Co,
Maison Rouge, No 1, sur la levée,
15 fév près le marché aux légumes

BOUTEILLES vides—100 paniers bouteilles françaises pour vin rouge,
50 do do pour Madère, à vendre par
O. VALETON & Co.
21 fév 25, rue Tchoupitoulas

VIN rouge—25 caisses vin rouge bon ordinaire, à vendre par O. VALETON & Co.
21 fév 25, rue Tchoupitoulas

VIN de Muscat—100 caisses de Frontignan, 30 do en demi bouteilles.
A vendre O. VALETON & Co,
21 fév 25, rue Tchoupitoulas

CORNICHONS de E. H. Van Beuschoten—500 caisses en demi, quarts et pintes, en magasin et à vendre par O. VALETON & Co.
21 fév 25, rue Tchoupitoulas

ALE d'Écosse de Londres toujours et main et à vendre par O. VALETON & Co.,
21 fév 25 rue Tchoupitoulas

HUILE DOUCE—100 paniers de Marcelin Sue, 100 do de James Flagniol, à vendre par
O. VALETON & Co,
21 fév 25, rue Tchoupitoulas

CAFÉ—[illegible] sacs café de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES,
8 fév 37, rue de la Commune

COGNACS—[illegible] des marques suivantes: Jean Louis 1841—Jean Louis 1795—Maglory 1824—MM. Castillon 1865—Otard Dupuy & Co—J. Hennessy & Co—J J Durand, Cognac 1849 à 1851—J Laville 1849—A de Mestre 1840—Alex. de Monteuzan 1840—John Durand & Co Bordeaux—John Durand & Co—La Rochelle. Sous les clés de la Douane et ayant droit au drawback, à vendre par
J & J TARDOS,
24 janv No 31, Vieille Levée

EN débarquement du navire [illegible], venant de Bordeaux—148 barriques vin rouge St Julien Médoc
100 caisses de Cantenac,
[illegible] do de Château-Giscours,
[illegible] do fruits à l'eau-de-vie assortis,
[illegible] do moutarde Maille, Bordin Frères,
[illegible] do macaroni, [illegible]
1 baril [illegible]
A vendre par [illegible] B. FREAU & Co.
[illegible] rue Gravier

[illegible]

ARRIVÉ [illegible]
[illegible] NEW-HAMPSHIRE, [illegible] RHODE-ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU NORD, CAROLINE DU SUD, MISSISSIPI, FLORIDE & TEXAS. [illegible]

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]
PAR J. A. BEARD & MAY, [illegible]

[illegible]

PAR E. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, [illegible] mars, à 10 heures et demie, [illegible]
[illegible]

Succession de Joseph Marshal.
PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de l'honorable troisième Cour de district de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] 1853, il sera vendu à l'encan, mercredi 2 mars 1853, à onze heures [illegible] du mobilier de la succession [illegible] &c. &c.
[illegible] 19 fév

Succession de Rhinehoch Fleming.
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 2 mars 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, [illegible], en vertu d'un ordre de [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 janvier 1853, les propriétés suivantes [illegible]:

[illegible] situé dans le Quatrième District, [illegible], compris entre les rues Plaquemines, Chesnut, [illegible] et Plaquemines, [illegible] Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Harmony [illegible] deux étages, cuisines, dépendances, etc., le tout parfaitement construit.

Conditions de la vente: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.
Actes de vente pardevant [illegible], aux frais de l'acquéreur.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Esclaves à talents, à terme.
PAR N. VIGNIE.

JEUDI 3 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:
John, âgé d'environ 13 ans, nègre de champ,
Emily, négresse âgée de 35 ans, bonne cuisinière et femme de ménage.
Rachel, négresse âgée de 30 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse, recommandée comme tel et sur garantie.
Louisa, esclaves sont pleinement garantis et recommandés comme d'excellents esclaves.
Conditions:—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur lesdits esclaves. 1 mars

Vente à crédit de nègres de valeur d'habitation.
PAR J. A. BEARD & MAY, Encanteurs,

VENDREDI, 4 mars, à midi, il sera vendu à l'encan, sans réserve, à l'Arcade de Banks, les nègres suivants, venant d'une habitation, savoir:
1—FRANK, nègre de champ, âgé d'environ 48 ans; à boire par suite d'une vieille blessure.
2—BETSY, négresse de champ, âgée d'environ 30 ans.
3—VINEY, âgé d'environ 26 ans; JUDY, 18 ans; CYNTHIA, 16 ans; PETER, 14 ans; VINEY, 10 ans; HARRY, 8 ans, et dame; tous nègres de champ et de la même famille.
4—SYLVIA, mulâtresse de champ, âgée d'environ 26 ans; NOBLE, 7 ans; JANE, 5 ans; ELLEN, 2 ans; EVELINE, 3 ans; tous de couleur et de la même famille.
5—HANNAH, négresse de champ, âgée d'environ 40 ans; BEN mulâtre de champ, 17 ans; MILLY, négresse de champ, 15 ans; LEDDY, do, do, 13 ans; FRANK, do, do, 10 ans; DAVY, do, do, 6 ans; de la même famille.
6—PHOEBE, négresse de champ, âgée d'environ 36 ans; ISAAC, 2 ans, de la même famille.

Conditions—Les nègres ci-dessus sont pleinement garantis et seront vendus en famille, à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction des vendeurs et portant hypothèque à raison de 6 p. cent l'an.
Actes de vente pardevant T. O. Stark, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

PAR J. A. BONNEVAL.
No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de M. De Buys, contrôleur de la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 février 1853, il sera vendu à l'encan, le samedi 5 mars 1853, à 10 heures du matin, au dépôt de la ville, encoignure des rues l'Iberville et Orléans:
Une pompe à incendie dernièrement à l'usage de la Compagnie des Pompiers Neptune, No 4.
Conditions—comptant. 24 fév—10f

Vente de Syndic.
PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 courant, et sous la surveillance de M. Édouard Rochard, syndic de sa propre faillite, il sera vendu mardi, 8 mars, à 10 heures du matin, dans la ville d'Orléans, entre Marais et Villeré, en face du marché Tremé:
Un grand assortiment de souliers, brodequins, souliers de dames, bottes, &c. et les installations dudit magasin.
Conditions—comptant sur livraison. 25fev—25,2,8

A louer pour un an de novembre courant
Trois appartements au-dessus de la pharmacie Alexis de Lara, encoignure Royale et Bourbon: de ces appartements, deux se trouvent actuellement occupés par les bureaux de M. P. Soulé.
8nov S'adresser sur les lieux

Aux Amateurs de BELLES VOLAILLES.

LE soussigné offre à vendre un assortiment de volailles de choix, de tous âges, composé surtout des plus grosses races et provenant de la plus belle collection qui ait jamais été importée dans le Sud. Son assortiment, qui est l'admiration de tous ceux qui l'ont vu, se compose en partie de "Cochinchinois royaux," "Shanghaes en couleur," "Shanghaes blancs," "Shanghaes noirs," "Brahma Pootras," "Dominiques," "Polonaises Sphéroïdes," etc. etc.

Les amateurs désireux de volailles qui désirent se procurer de belles paires, pourront adresser leurs ordres par lettres ou directement à
A. VERLOIN DE GRUY, 28, rue Conti
ou au No 286, rue des Remparts, entre Hôpital et Quartier, où le public est général est invité à venir les examiner. 8 oct—1an

Changement de magasin.

W. HARTKOPF à l'honneur d'informer ses amis et le public en général, que son magasin, qui était 172 rue Royale, est transporté à cause de l'agrandissement, dans le même local, No 116 rue Royale, entre St-Louis et Conti.

Il profite de cette occasion pour faire savoir aux habitants de la ville et de la campagne qu'il a reçu nouvellement par les derniers steamers [illegible] un assortiment de pianos d'Érard & Pleyel, consistant en

Pianos à queue,
Pianos verticaux obliques,
Pianos verticaux.

Ses pianos sont de qualité supérieure, et M. Hartkopf les a fait disposer de façon à résister à toutes les variations de température de ce climat.
M. Hartkopf se chargera comme par le passé des réparations et accords de Pianos.
Pianos à louer et échange. 8oct

Académie d'écriture et de tenue des livres de Dolbear, No 106, rue du Canal, ancien N. 56.

Les nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de DOLBEAR, No 106, rue du Canal. L'Établissement est ouvert toute l'année. Les citoyens et les étrangers sont invités à visiter l'Académie. Il y a des classes particulières pour les dames. Quelques leçons suffisent à corriger la plus mauvaise écriture. Les adultes et les jeunes gens de bonne heure trouveront des cours particuliers pour les 'bonnes maisons'.
RUFUS DOLBEAR,
14 fév—30 106, rue du Canal.

Plantes nouvelles et étrangères, importées directement de France.
MARTIN & Cie., jardiniers-fleuristes et pépiniéristes à Paris, au niveau de la société horticole de France, ont l'honneur d'annoncer aux dames et aux amateurs qu'ils sont arrivés en cette ville avec une grande collection de plantes à fleurs et à fruits, des plus rares que la Société Horticole ait découvert jusqu'à ce jour, savoir: 500 variétés de rosiers nouveaux tous variés en couleurs, remontant, non compris douze rosiers mousseux remontant, pelouses, camélias, orangers, mandarines de Sicile, magnolias, rhododendrons, pivoines en arbres, amaryllis, dahlias nains, etc. etc. Arbres à fruits, tels que poiriers, pommiers, cerisiers, pruniers, vignes, pêchers, non compris la pêche d'Alger, fruit qui pèse une livre et demie, sucré, précoce, ainsi que l'abricot-pomme de Sicile, très sucré; groseilliers, framboisiers perpétuels, asperges d'Afrique, bonnes à manger la même année de plantation; et une infinité d'autres plantes, racines et graines de fleurs et potagères, dont le détail serait trop long.

Les amateurs trouveront des catalogues des susdites plantes au magasin, rue de Chartres, No 61, entre la rue Bienville et la rue de la Douane.
18 fév—15

Récolte de 1852.
T. BACHELIER,
Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste
Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir de France, par le navire John Costa et par la barque Nashua, de Philadelphie:
Un immense assortiment pour le printemps et l'été, comme suit:

Asperges,	scarolle, mélisse,	raiponce, concombre,
Brême, choux (15 variétés),	melon, romarin,	tétragone,
Basilic,	choufleurs, (1r choix)	navet, roquette
Betterave,	cresson,	oignon, sariette,
Capucine,	épinard,	oseille, sauge,
Cardon,	fraisiers (10 variétés)	panais, thym,
Carotte,	haricot,	persil, tomate,
Céleri, laitue, Poireau, pissenlit		
Cerfeuil, romaine, pois, moutarde,		
Chicorée, marjolaine, radis, bette,		

ARBRES:—Acacia, pomme d'Espagne, Pin du Lord, Marron d'Inde, Olivier, &c. &c.

Fleurs les plus recommandables.
165 des plus belles variétés de dahlias qui aient été introduites ici avec noms et couleurs. Il prierait livraison de ses que vers la fin de février, époque à laquelle on doit les mettre en pleine terre.

COMPOSITION DE GRAINES D'HERBES,
Adaptées à la nature de la terre pour former des pelouses.

Instrumens de jardinage, serpettes, greffoirs, sécateurs &c. &c.

Graines de fourrages, de céréales, et de plantes économiques comme froment, seigle, sarrasin, agrostis, fromental, brome, Dactyle, fétuque, fléole, ivraie, houque, ray grass, paturin, vulpin, genet, luzerne, moutarde, spergule, trèfle, vesce, sainfoin, Réglisse, &c. &c.

Les habitans, jardiniers, détaillants &c de la ville et de la campagne &c. pourront se procurer des graines de toutes qualités à des prix modérés. 20 janv

P. M. MONSSEAUX,
Marbrier,
Importateur de Marbres étrangers et du pays.
Encoignure St Louis et Robertson,
Vis-à-vis le Cimetière Catholique No. 2.
Monuments—Tombes—
Pierres tumulaires—
Bon général tout ce qui concerne la Marbrerie
20 fév—1a

R. M. MONTGOMERY & Co.,
ENCANTEURS.
Au Mart Américain, 97, rue du Camp.
TRAFICANTS EN MEUBLES.
Jours d'encan: mardi, jeudi et samedi.
☞ On s'occupe avec promptitude des ventes au dehors.
20 sep—1 an

B. TALAMON,
Seul agent de la marque d'eau-de-vie HENRY SUTTON 1800 et 1831.
21 sep 180 et 186, rue Royale.

AVIS.

GUSTAVE PORÉE. LÉON GIRARD.
PORÉE & GIRARD,
Marchands commissionnaires,
Importateurs de Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, &c. &c. &c.
Rue St-Louis, No 7,
[illegible] près la rue Vieille-Levée
[illegible] 62, Vieille Levée

J. B. FERRAND, A. CERVANTES, [illegible] CASTELLANOS.
J. B. FERRAND & Co.,
Négociants Commissionnaires,
No 22, rue Gravier.
[illegible]

PEREDO FRERES,
[illegible]

J. H. DUVERNE,
[illegible]

[illegible]

HALL & RODD,
[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

[illegible]
PAR J. B. BLAGNE & CIE.

MERCREDI, 2 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin [illegible]:
Une [illegible] meubles riches, [illegible]
[illegible]
Conditions—Au-dessus de $300 à 4 mois de crédit. 1mar

Propriété de valeur, Grande Toulouse [illegible].
PAR ANTHONY FERNANDEZ,
ENCANTEUR,
Bureau, Passage de la Bourse, No 31.

MERCREDI, 2 de mars, dans la Rotonde de la Bourse, rue St Louis, à midi, il sera vendu cette jolie propriété, renfermant dans l'îlet compris par les rues Royale, Esplanade, [illegible] et Claiborne, et formant l'encoignure des rues Esplanade et Claiborne, bâties sur un terrain mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, sur 62 pieds 3 pouces de profondeur, et 31 pieds 5 pouces de profondeur et 40 pieds 4 pouces de profondeur sur la rue [illegible] et 32 pieds 5 pouces de large sur la ligne du fond, avec une maison de résidence en bois [illegible] sur 7 pieds de large et un cabinet de chaque côté, couverte en ardoise et briquée [illegible], deux grandes chambres, [illegible].

Conditions: [illegible]

A midi, un terrain situé rue des Français, entre St Ferdinand et St Jean Baptiste.

Les plans sont exposés à la Bourse.
☞ On engage les acheteurs à visiter la maison, attendu qu'elle [illegible] pour laquelle [illegible] 200 par mois.
Conditions à la vente. 23fév—3f

VENTES A L'ENCAN.

Pour cause de départ.
Vente d'Esclaves à crédit.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.

JEUDI, 3 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
WILLIAM, nègre de champ, âgé de [illegible] ans
DAN, [illegible]
[illegible]
LOUISA, [illegible]
MARY, [illegible]
LUCY, [illegible]
et un [illegible]
BLACK, nègre de champ, âgé de 35 ans.
Conditions—Un crédit de [illegible] mois sur billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur les dits esclaves portant 6 0/0 d'intérêt.
Les actes de vente pardevant Monaghan et Rousselle, notaires publics.

Succession de Hilaire Courcelle.
Belle maison de résidence dans le 3me district, et propriété [illegible] sur la rue Tremé.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

JEUDI 3 mars 1853, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis:
Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Port, Craps et Greatmen, mesurant 44 pieds 10 pouces et [illegible] lignes de face à la rue St Ferdinand, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 2 lignes. [illegible] face de la belle propriété de M. B. Valle, construite en ardoises, construite avec soin, [illegible] chambres avec cheminée, [illegible] galerie vitrée, &c., [illegible] chambres et quatre cabinets, [illegible] pièces, dépendances, [illegible].

Un lot de terre situé [illegible] par les rues du Chemin du [illegible] Marais et Tremé, mesurant 31 [illegible] lignes de face à la rue Marais, [illegible] 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. [illegible] de deux chambres, galerie, etc. [illegible] dans l'îlet que, cuisine avec chambres [illegible] triers, etc.

Conditions—Un quart comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois.
Les actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

Succession de J. F. E. Livaudais.

Vente à longs termes de Terrains de choix, sur les rues Constance, Camp, Prytanée et Uranie.
PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique, lundi 21 mars 1853, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les terrains ci-après décrits, appartenant à la succession de Jacques François Enoul Livaudais.

1o Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Constance, Saulet et Lacourse, désignés par les Nos 1, 2 et 3, mesurant chacun 21 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 1 lignes.

2o Trois lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Robin, Lacourse, Camp et Colyséum, désignés par les Nos 1, 2 et 3; les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 23 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur commune d'environ 85 pieds. Le lot No 3 mesure 23 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur d'environ 73 pieds.

3o Un lot de terre de forme triangulaire, mesurant 16 pieds 6 pouces de face à la rue Prytanée, 60 pieds 10 pouces et 4 lignes sur le chemin de Fibrage, et 65 pieds et 2 pouces sur la rue Uranie. Le tout conformément à un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant et le reste à un crédit de un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, divisés en coupons si on l'exige, et garantis par hypothèque spéciale sur les dits lots de terre. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance porteront un intérêt de 8 p. 100 par an, à partir du jour qui est par an jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement.

Les actes de vente pardevant Jos. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 fév—15,2,21

POUR LA CALIFORNIE
DIRECTEMENT POUR SAN FRANCISCO, PAR ASPINWALL. SEULE LIGNE POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.
Compagnie de la malle du Pacifique.
PRIX FORTEMENT REDUIT.
Jours réguliers des départs: 7 et 22 chaque mois

Le magnifique steamer [illegible] partira du wharf, en face de [illegible], lundi, 7 mars 1853, à huit heures [illegible], pour Aspinwall (Navy Bay) et [illegible] magnifiques steamers de la compagnie de la malle du Pacifique, pour le port de Panama pour San Francisco à l'arrivée des passagers [illegible].

Le chemin de fer de Panama est maintenant ouvert jusqu'à Gorgona.

Le transit par l'isthme est fait aux frais des passagers. On se prend qu'une journée pour traverser l'isthme.

Des billets pour tout le voyage, dans les chambres et à l'entrepont, pourront s'obtenir au bureau de
ARMSTRONG, HARRIS & Co.
24 fév 45, rue Natchez

POUR PHILADELPHIE,
Ligne de la malle des États-Unis.
Compagnie de steamers de Philadelphie et de Savannah.

Le nouveau et magnifique steamship à roues latérales, STATE OF GEORGIA, du port de 1500 tonneaux, capitaine Walter Collins, partira comme suit de Savannah:

Mercredi 23 février,	Mercredi 4 mai,	
" 9 mars,	" 18 mai,	
" 23 mars,	" 1er juin,	
" 6 avril,	" 15 juin,	
" 20 avril,	" 29 juin.	

Ce steamship a été construit de manière à offrir aux passagers la plus grande somme de sécurité et la plus complète commodité. Les emménagements ne sont inférieurs à ceux d'aucun steamship sur la côte.

Un nouveau steamship, qui est en ce moment en voie de construction et qui sera de [illegible] STATE OF GEORGIA sous tous les rapports, le remplacera prochainement et formera, avec le STATE OF GEORGIA, une ligne hebdomadaire qui existera dès le printemps prochain.

Passage à la chambre, de Savannah à Philadelphie, $25
De Savannah à New-York, $25
Entrepont, 9
C. A. L. LAMAR, agent à Savannah.
HIRON & MARTIN, agents à Philadelphie.
22 fév

Ligne de Steamers de New-York à Savannah.
Une fois par semaine.

Les magnifiques steamers neufs FLORIDA, Capitaine Lyon, ALABAMA, Capitaine Ludlow

Partiront de Savannah et de New-York, tous les samedis. Ces steamers sont du port de 1300 tonneaux, et sont incomparables pour la sécurité, la vitesse et le confort.

Ils partent de Savannah en même temps que les steamers MARION et SOUTHERNER, partent de Charleston et arrivent à New-York aussitôt ou avant eux.
☞ Passage à la Chambre $25, payable avant s'embarquer.
Agents: PADELFORD, FAY & CO., Savannah
SAMUEL L. MITCHELL,
6mai 194, Front St New-York.

POUR VERMILLION.

Le bateau à vapeur bien connu et solidement construit SHREVEPORT, capitaine B. Tarbell, reçoit en ce moment du fret au pied de la rue St-Louis. Le SHREVEPORT partira pour le port ci-dessus, MERCREDI, 2 courant, à midi, et prendra du fret et des passagers pour Vermillionville, Pont Perry, Pattersonville et tous les ports intermédiaires. Pour plus amples détails, s'adresser à bord, ou à HALL & RODD,
1mars No 4, Front Levée

POUR LES ATTAKAPAS.

Le bateau à vapeur bien connu et marcheur C. HAYES, capitaine D. B. MUGGAH, [illegible] au pied de la rue Saint [illegible] pour le port ci-dessus, [illegible] et prendra du fret et des [illegible] Iberia, Franklin, Centreville, [illegible] les ports intermédiaires. [illegible] s'adresser à bord ou à [illegible] HALL & RODD,
1mars [illegible] Front Levée

Pour les Attakapas.—Le beau steamer, [illegible] capitaine J. L. [illegible], pour les Attakapas TOUS LES MARDIS, prenant du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, et tous les ports intermédiaires.

L'Anna No 2 a été complètement remis à neuf et le propriétaire n'a épargné ni les soins ni l'argent pour le rendre aussi agréable que possible.

Les passagers et les expéditeurs peuvent être assurés que la plus grande attention sera portée aux affaires qui lui seront confiées.

Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à CH. DELABARRE,
13 déc—6m 14, Douane

PAQUEBOT DE LA CÔTE.
Pour Bayou Sarah, Port Hudson, Waterloo, Baton Rouge, et [illegible]

tous les ports intermédiaires—Les propriétaires du bateau à vapeur E. D. White ont acheté le nouveau et magnifique steamer BELLA DONNA, pour faire les voyages de la côte, à partir du lundi prochain. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, et de Bayou Sarah tous les MERCREDIS, après l'arrivée des chars du chemin de fer. J. H. MORRISON & Co, agents,
20 oct—1an No 1, Front Levée.

AVIS est par le présent donné aux personnes qui auraient besoin de faire monter ou descendre des bateaux [illegible] chargés, et aussi que des navires, que le bateau à vapeur DANIEL BOONE, nouvellement réparé à neuf, et d'une force supérieure, fera régulièrement ce service à [illegible] de la Nouvelle-Orléans à la ville de Plaquemines, Iberville. Ce bateau ne prenant pas de fret pour remonter, pourra faire le touage à des prix très modérés. S'adresser à
PAUL LACROIX,
[illegible] rue Toulouse

POUR LE HAVRE.—La barque de 1re classe et fine voilière ROBERT, capitaine [illegible], ayant presque tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret de 200 balles de coton ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible] No 24, [illegible] ou à
H. V. BAXTER, 25, Carondelet.

Pour le Havre.—La barque de première classe, fine voilière, MARY ANNAH, capitaine Ware, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance de fret de 600 balles de coton ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [illegible]
H. V. BAXTER,
1 mar [illegible]

POUR LA HAVANE.—La [illegible] de 1re classe et fine voilière [illegible], capitaine G. Schmalbach, ayant [illegible] engagé, partira [illegible] [illegible]
D. BORNIO Jr.,
[illegible] 26, rue Gravier

[illegible]
H. V. BAXTER,
[illegible] 25, rue Carondelet

[illegible]